



PAU, le 26/10/2020

Le Directeur départemental
à

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Brigitte PEYROUZET
Téléphone : 05 59 82 24 23
Courriel :
brigitte.peyrouzet@dgifp.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2020-40279v0729
DS 2743090

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Terrain non viabilisé de 8680 m², en ZAE

ADRESSE DU BIEN : LD Iapas, Rue Philibert Delorme, 40 990 ,Saint Paul Les Dax

VALEUR VENALE : 130 200€

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

- 1 – SERVICE CONSULTANT :** La Communauté d'agglomération du Grand Dax
AFFAIRE SUIVIE PAR : Julie PISSETAZ
- 2 – Date de consultation :** 16/10/2020
Date de réception : 16/10/2020
Date de constitution du dossier « en état » : 16/10/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession à une entreprise.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Terrain constructible de 8680 m², non viabilisé situé dans l'extension du pôle économique de St Paul les Dax.

5 – SITUATION JURIDIQUE

propriété : la CC du GRAND DAX

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

ref cadastrales : Emprise de 8680 m² à prendre sur BC 376p

Zone UX du PLU (zone d'activités économiques (industrielles, artisanales ou commerciales, tertiaires) .Le terrain n'est pas viabilisé mais les réseaux sont à proximité.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative .

La valeur vénale du bien est estimée à **130 200 €**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Brigitte PEYROUZET, inspectrice